

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-1 25SGADL0006

**SEANCE DU
19 FÉVRIER 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 70
Nombre de conseillers présents : 52
Date de convocation : 13 février 2025
Date d'affichage : 20 février 2025

OBJET : Solidarité avec Mayotte
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 66
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 66
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 14 • n'ayant pas donné pouvoir : 4

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 19 février à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - M. Marc Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Eric COMMEAU
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
Mme BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
M. GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
Mme LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)
Mme MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Abdoukader ATTEYE



Le rapporteur expose :

« Mayotte a été frappé par le Cyclone Chido et nos compatriotes sont confrontés à des difficultés majeures.

Face à cette situation qui touche durement les habitants de l'île, un élan de solidarité s'impose.

La population de Mayotte fait en effet face à une crise sans précédent, marquée par des pénuries d'eau potable et d'alimentation, des difficultés d'accès aux soins médicaux, ainsi que des conditions de vie particulièrement dégradées pour de nombreuses familles. La précarité s'est également accentuée, touchant ainsi les plus vulnérables : enfants, personnes âgées et malades.

Les besoins les plus urgents concernent :

1. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement, pour garantir la santé publique et lutter contre les maladies ;
2. L'aide alimentaire, afin de soutenir les familles en situation de grande précarité ;
3. L'équipement médical et logistique, indispensable pour renforcer les infrastructures de santé locales ;
4. La scolarisation des enfants, qui doit être assurée malgré les difficultés matérielles et sociales.

La Communauté Urbaine est en situation de jouer un rôle dans l'élan de solidarité national en apportant un soutien concret à Mayotte.

De nombreux organismes sont reconnus pour centraliser rapidement et efficacement cette aide.

Il vous est proposé de soutenir plus spécifiquement l'action de la Croix-Rouge par un don de 10 000 €.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'attribuer à la Croix-Rouge du Creusot un aide d'un montant de 10 000 € pour faciliter l'action en faveur de Mayotte suite au cyclone Chido ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 février 2025
et publié, affiché ou notifié le 20 février 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI



Le secrétaire de séance,
Abdoulkader ATTEYE

AH-1

Intention de don pour apporter une aide d'urgence aux sinistrés mahorais après le passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024

I- INFORMATIONS RELATIVES AU DONATEUR :

Nom :

Prénom :

ou

Nom de la société :

SIRET :

ou

Collectivité :

Adresse postale :

Adresse mail :

fait un don de ----- euros (en chiffres et en lettres), pour apporter une aide d'urgence aux Mahorais et à l'île de Mayotte après le passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024.

II- MODE DE VERSEMENT DU DON :

Le don est réalisé :

– par virement bancaire auprès du poste comptable de _____
[IBAN _____]

Important : Les libellés du virement devra préciser la mention « Aide_Mayotte », ainsi que le nom du donateur.

– par carte bancaire

III- DON :

Don versé le __/__/__ au comptable public de _____, afin d'être transféré au fonds de concours 1-2-00498 « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles ».